

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 octobre 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse  
Mme Julie Paiement, conseillère  
M. Jacques Rodgers, conseiller  
M. Gilles Richard, conseiller  
Mme Audrey Robitaille, conseillère  
M. Éric Bélanger, conseiller  
Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (12) assistent à la rencontre.

**Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

**ORDRE DU JOUR**

**000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**000-01** Ouverture de la séance ordinaire

**000-02** Adoption de l'ordre du jour

**000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

**100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**110** **Conseil et personnel municipaux**

**110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

**130** **Gestion financière et administrative**

**130-01** Présentation et adoption des comptes payés de septembre 2018

**130-02** Présentation et adoption des comptes dus de septembre 2018

**130-03** Présentation et adoption des salaires payés de septembre 2018

- 130-04 Facturation de ponceaux
- 130-05 Vente de terrain
- 130-06 Avis de motion-Modification au règlement # 050912-238
- 130-07 Réparations électriques
- 130-08 Demande de don
- 130-09 Félicitation à notre député
- 130-10 Remerciements à nos employés et aux bénévoles

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Entente de location

## **300 - TRANSPORT**

- 300-01 Sable tamisé - Soumission
- 300-02 Asphaltage de chemin

## **400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

## **500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Recommandation – Noms de chemins
- 600-02 Relevé de bande riveraine
- 600-03 Projet de résolution

## **700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION**

## **800 – CORRESPONDANCE**

## **900 - VARIA**

## **1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

## **1100 –Levée de la séance**

0-021018-632

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-633 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-634 Présentation et adoption des comptes payés de septembre 2018**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de septembre 2018 soient adoptés, au montant de **43,319.12\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-635 Présentation et adoption des comptes à payer de septembre 2018**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les comptes dus de septembre 2018 soient adoptés, au montant de **90,135.29\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-636 Présentation et adoption des salaires payés de septembre 2018**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de septembre 2018 soient adoptés, au montant de **45,223.52\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-637 Facturation de ponceaux**

**ATTENDU QUE** neuf (9) ponceaux ont été remplacés sur le chemin de la Baie-au-Sable ;

**ATTENDU QU'À** l'article 6.5.1. du règlement de lotissement #075, il est clairement indiqué que le propriétaire doit installer à ses frais ;

**ATTENDU QU'À** l'article J du règlement visant la verbalisation des chemins portants le #08-01-01-146, il est clairement indiqué que " toute entrée charretière permettant l'accès à un terrain à partir d'une voie de circulation automobile publique, la personne doit l'installer et l'entretenir à ses frais ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'autoriser la facturation des ponceaux au même montant que payé par la municipalité, aux citoyens concernés.

Une copie du règlement #075, une copie du règlement # 08-01-01-146, une copie de la facture originale du ponceau ainsi qu'une copie de cette résolution devront être transmises lors de l'envoi.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adopté à l'unanimité**

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point **130-05, vente d'un terrain**, a été retiré

#### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement**, concernant des modifications au règlement **#050912-238** code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**O-021018-638**

#### **Présentation d'un projet de modification de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Un projet de modification au règlement #050912-238, code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, est présenté par **Julie Paiement**, comme suit :

#### **Premier projet de règlement**

Modifier les articles 5.3.5 et 5.6:

- 5.3.5. " reçu par un employé "

- 5.6 "interdit à un employé et biffer à titre de membre du conseil "

Il est interdit à tout employé de la municipalité pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

Avis de motion donné le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
Présentation et dépôt du premier projet de règlement le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
Avis public publié le 19 octobre 2018  
Adoption du règlement le 5 novembre 2018  
Publication de l'avis d'entrée en vigueur le 6 novembre 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**0-021018-639 Réparations électriques**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser les réparations électriques qui s'imposent au Centre Jean-Guy Prévost ainsi qu'à la caserne incendie, au montant de 2 275.\$ plus les taxes applicables, tel que la soumissions de B.L. Électrique.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-640 Demande de don**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accorder un don de 500.\$ à l'alliance autochtone 080 pour le " Party de Noël " des enfants.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-021018-641 Félicitation à notre nouveau député**

**ATTENDU QUE** lors de l'élection provinciale tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les électeurs de la circonscription de Gatineau ont élu M. Robert Buissière comme nouveau député ;

**ATTENDU QUE** durant sa campagne électorale, monsieur le député a déclaré vouloir être à l'écoute et prêt à travailler avec toutes les municipalités du comté, soit du nord au sud ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous demande depuis plusieurs années au gouvernement en place (2014-2018) d'injecter des sommes importantes sur le chemin Baskatong ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous a déposé en novembre 2017, une demande de subvention à l'intérieur du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL) afin de corriger en grande partie le chemin Ste-Famille, dossier qui est demeuré sans réponse ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous déposera dans les prochaines semaines, une demande de subvention à l'intérieur du Programme d'Aide à la Voirie Locale 2018-2021, afin d'améliorer grandement le chemin de la Montagne et le chemin Quatre-Pattes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de féliciter monsieur Robert Buisnière pour son éclatante et historique victoire lors des élections du 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Il est également résolu que la municipalité de Grand-Remous désire ardemment travailler en collaboration avec le nouveau député et qu'une rencontre entre les deux parties soit cédulée le plus tôt possible afin de discuter très sérieusement des dossiers énumérés dans la présente résolution.

Également, afin de discuter d'autres enjeux importants pour la collectivité notamment l'accès internet haute vitesse et la couverture cellulaire, de plus pour trouver et mettre en œuvre des solutions innovatrices qui sauront favoriser le développement économique de notre région.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**O-021018-642**

**Remerciement à nos employés et aux bénévoles**

**ATTENDU QUE** des vents violents ont frappé notre région le vendredi 21 septembre dernier ;

**ATTENDU QUE** le territoire du chemin Guertin a été le plus durement touché par ces vents violents ;

**ATTENDU QUE** de nombreux arbres furent déracinés et par le fait même, ont obstrué la voie de circulation ;

**ATTENDU QUE** nos employés municipaux, aidés par quelques bénévoles, ont réussi à dégager le chemin Guertin afin que la circulation soit rétablie le plus rapidement possible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de remercier nos employés ainsi que les bénévoles, en particulier M. Jean-Marie Blain, pour leurs efforts et le beau travail réalisé après la tempête du 21 septembre dernier.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021018-643 Entente de location**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter l'entente de location avec Info-Page pour une durée de 36 mois afin d'améliorer et de sécuriser les communications entre le service incendie, soit les 15 utilisateurs.

Le tarif est de 4.45\$/mois/utilisateur, le coût revient mensuellement à 66.75\$ plus les taxes applicables

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**O-021018-644 Sable tamisé- Soumission**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'autoriser la direction générale à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de 4,000 tonnes de sable tamisé pour l'entretien d'hiver.

Les soumissionnaires invités sont les Sablières Maudrey et les Agrégats Décor Estrie Inc.

Il est clairement entendu que le soumissionnaire choisi devra respecter **toutes** les conditions du devis.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**O-021018-645 Asphaltage de chemin**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la firme Pavage Wemindji Inc. de Mont-Laurier à procéder aux réparations de quelques surfaces sur le chemin Bourque et le chemin Quatre-Pattes, sur une surface de 353.56 m<sup>2</sup> au coût de 27.95\$ m<sup>2</sup> plus les taxes applicables.

La dépense sera imputée au compte de dépenses" Redevances Sablière et Carrière.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**O-021018-646 Recommandation – Noms de chemins**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les noms de chemins suivants soient recommandés à la commission de toponymie du Québec pour le développement du projet Lavoie :

- Chemin de l'Ours
- Chemin Lavoie

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**O-021018-647 Relevé bande riveraine**

**ATTENDU QU'UN** individu a procédé à des travaux avec de la machinerie dans la bande riveraine de la rivière Gatineau ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal a besoin de document légaux afin de pouvoir émettre un constat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser le service de génie de la MRCVG à procéder à la mise en plan de la bande riveraine



de la rivière Gatineau à l'adresse qui doit être tenue confidentielle au coût approximatif de 350.\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-021018-648 Projet de résolution – Programme de mise en commun**

**ATTENDU QUE** le MAMOT a lancé des appels de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

**ATTENDU QU'À** la suite d'une discussion entre les directeurs (trices) généraux (rales) de quelques municipalités, ces fonctionnaires ont accepté verbalement la mise en commun de services municipaux;

**ATTENDU QUE** ces mêmes fonctionnaires soient de : Bois-Franc, Egan-Sud, Aumond, Ste-Thérèse de la Gatineau et Grand-Remous ont convenu d'en discuter avec leur conseil respectif ;

**ATTENDU QUE** l'ébauche du projet fut transmise au MAMOT, au bureau régional de Gatineau afin qu'il soit inscrit aux demandes 2018-2019 et 2019-2020 sans aucun engagement de la part d'aucune municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la Municipalité de Grand-Remous est grandement intéressée par la demande d'une subvention pour la mise en commun d'un service qualifié d'urbanisme afin d'assurer un service adéquat et professionnel à ses citoyens.

Il est également résolu qu'une rencontre devra avoir lieu entre les municipalités concernées afin de mettre en place un système de participation financière équitable pour chacune des municipalités participantes.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Périodes de questions**

Une (1) question fut posée concernant le chemin Baie-au-sable.

**O-021018-649 Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h45 précis.

**Adoptée à l'unanimité**

**Jocelyne Lyrette  
Mairesse**

**Jean-Marie Gauthier  
Directeur général**

**Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.**